



Blars

*Un berceau de cultures, tout au fond d'un vallon
Et Blars, comme un murmure, attire l'attention.*

*Village resserré, semblable à ses moutons
Quand le chaud de l'été, les groupe tous en rond.*

*Son église classée, ses lacs et ses trois fonds,
Blars sait se distinguer, en toute discrétion.*

*Petit bourg entre pechs, d'où son Mas le domine,
Près de la vallée fraîche, où le Célé chemine.*

*Sa grotte du Robinet, merveille souterraine
Et son site admiré, où trône sa fontaine.*

*C'est un lieu beau et calme, un coin privilégié,
Un endroit qui a une âme, de grande qualité.*

*Blars, sa ruralité, sa douceur de vivre
Sont à égalité, son calme nous enivre.*

Josette Coldefy



MAIRIE DE BLARS

30 Rte du Mas de Vinel

46330 BLARS

05 65 31 30 81

07 88 35 29 83

mairie.blars@orange.fr

www.blars.fr

SOMMAIRE :

- Le mot du Maire .
- Le mot du 1er Adjoint.
- Contrôle URSSAF
- Remise en état du préau dans la cour de la mairie.
- Entretien de l'église.
- Point lumineux au lac du Mas.
- Rétrospective des actions solidaires menées.
- Obligations légales de débroussaillage
- Plan communal de sauvegarde
- Intramuros c'est quoi ?
- Les Elections municipales.

La gazette Blarsoise

2026

I E R T R I M E S T R E

Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs, chers partenaires et ami(e)s,

C'est avec une certaine nostalgie que je rédige pour la dernière fois ce petit « mot du Maire » qui a marqué la vie de notre journal local durant ces douze dernières années.

Le mois de mars 2026 marquera un moment particulier dans la vie de notre commune et dans mon parcours personnel : la fin d'un mandat que vous m'avez confié avec confiance et exigence.

Avant toute chose, je veux vous dire merci. Merci pour votre confiance, et vos encouragements, mais aussi pour vos remarques et vos critiques, qui nous ont permis d'avancer et de progresser.

Dans une petite commune comme la nôtre, être maire, ce n'est pas seulement gérer des dossiers ou voter des budgets : c'est être à l'écoute, c'est partager vos joies et vos inquiétudes, parfois vos colères. C'est aussi être disponible, le jour, la nuit mais aussi, occasionnellement, les week-ends. C'est parfois décider dans l'urgence, assumer ses choix, et toujours garder en tête l'intérêt du collectif. C'est un immense honneur et une responsabilité quotidienne.

Être maire n'est jamais une aventure solitaire : c'est une responsabilité partagée.

Durant ces années, nous avons avancé ensemble. À notre échelle, avec nos moyens, mais toujours avec détermination. Nous avons travaillé avec une seule priorité : servir l'intérêt général et préparer l'avenir de notre commune. Ensemble, nous avons mené des projets importants :

- La modification et l'entretien de notre réseau routier,
- Le soutien constant à nos associations, véritables piliers de la vie locale,
- La préservation de notre patrimoine et de notre cadre de vie.
- La solidarité, constamment au centre de nos priorités.
- La qualité de vie qui fait la richesse de notre territoire.

Dans un contexte budgétaire contraint, et face aux difficultés que rencontrent beaucoup de communes rurales, nous avons fait le choix de la prudence et de la responsabilité financière, tout en continuant à investir pour l'avenir. Notre préoccupation a été de contenir l'augmentation de la fiscalité afin que le montant des taxes locales soient en adéquation avec les services proposés.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans le travail collectif. Je tiens à remercier chaleureusement les membres du conseil municipal, la secrétaire de mairie et l'agent technique. Dans une petite commune, on ne compte ni son temps ni son énergie. Chacun a donné le meilleur de lui-même, avec conviction et sens du service. Merci également à nos prestataires, pour leur engagement quotidien, souvent discret mais essentiel.

Je veux aussi saluer nos agriculteurs, nos artisans, nos bénévoles, nos aînés et notre jeunesse. Ce sont eux qui font vivre notre commune bien au-delà des décisions municipales.

Aujourd'hui, le temps du bilan fait place à la transmission. Notre commune continue son chemin, portée par ses forces vives, ses habitants, ses jeunes, ses aînés, ses bénévoles.

Je termine ce mandat avec le sentiment du devoir accompli : nous avons agi avec sincérité, engagement et détermination.

Notre commune a un avenir, parce qu'elle a une âme qui repose sur des valeurs simples : la solidarité, l'entraide, le respect et l'attachement à notre terre.

Merci pour votre confiance, pour votre soutien et pour ces années partagées. Quoi qu'il arrive demain, je resterai profondément attaché à notre village.

Vive notre commune.



Blarsoises ,Blarsois , chers collègues,

Je profite de cette fin de mandat et de notre dernière Gazette pour vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée durant ces trente années passées au sein du conseil municipal de Blars dont douze années en tant que 1er Adjoint.

Cela m'a permis de mieux connaître les rouages de la République, de travailler aux côtés de trois maires, de nombreuses et nombreux conseillers, six secrétaires, beaucoup d'élus pas toujours dans un climat facile : parfois avec des échanges rugueux, mais avec toujours le sentiment d'œuvrer dans l'intérêt de tous, ce qui demande un investissement personnel considérable.

J'adresse une pensée particulière aux collègues qui nous ont quittés durant toutes ces années.

J'en profite aussi pour remercier mon épouse et ma famille d'avoir accepté mon engagement cumulé aux seize années de présidence de La Giboyeuse Blarsoise, des vingt ans en tant que sapeur pompier volontaire et des différents emplois et responsabilités dans ma carrière Professionnelle.

C'est pour tout cela que j'ai pris la sage décision de ne pas briguer un nouveau mandat, pour penser à nous. La retraite approche, place aux jeunes et bon vent à la nouvelle équipe.

Bernard Faurie

Contrôle URSSAF

Au mois de janvier, nous avons eu la visite de madame Ambre Rey, inspectrice de L'URSSAF. Lors de nos échanges, nous lui avons fourni tous les dossiers comptables de la mairie, ainsi que tous les contrats de travail pour les années 2023,2024 et 2025.

Tous ces dossiers ont été vérifiés, passés au peigne fin entre les fourches caudines de cette institution. Le verdict vient de tomber, nous avons eu un redressement de 135€ car nous avons omis de déclarer des bons d'achat « illi-cadeaux » en décembre 2023.

Cette vérification officielle, fiabilise les comptes de la commune.

Le dernier emprunt en cours ayant été soldé au mois de juin 2025, la nouvelle équipe pourra bénéficier d'un taux d'endettement égal à zéro avec des actifs en bien propre évalués à 200 000€. Ce bilan positif permettra à nos successeurs d'envisager de nouveaux projets pour améliorer notre quotidien.



TOUT SAVOIR
de scrutin pour
les communes
De -1000 habitants



Allons Voter!



Liste paritaire, fin du panachage, bulletins de vote...



Le mode de scrutin change



Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.



Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.



Les listes peuvent comporter au maximum deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Pour en savoir plus



Ce qui ne change pas

Il n'est **pas obligatoire** de présenter une pièce d'identité au moment du vote.

Vous n'élez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.



Rétrospective des actions solidaires menées

En cette fin de mandat, votre Conseil Municipal vous présente une rétrospective des actions menées ces six dernières années. Le bien-être et la protection des Blarsoises et Blarsois ont été le cœur de la préoccupation des élus.

Durant la longue et triste période du covid, le conseil municipal a mis en place, en collaboration avec le gérant du magasin Carrefour (U express aujourd'hui) un service de commandes et de livraisons à domicile effectuées deux fois par semaine par les conseillers municipaux pendant toute la durée de cette pandémie.

Nous sommes reconnaissants pour tous les bénévoles qui se sont investis durant cette période pour la fabrication des masques.

Pour améliorer la sécurité et faciliter l'utilisation de la salle des fêtes, une convention pour son occupation gratuite a été signée avec les trois associations de la commune (comité des fêtes, la giboyeuse blarsoise, le café associatif). L'octroi d'une subvention annuelle a été maintenue. Afin de supprimer la duplication et la dispersion des clefs de ce bâtiment, les serrures ont été remplacées par des serrures de sécurité et une clef a été confiée à chaque président.



Suite aux importants problèmes de santé rencontrés par Christophe, le boulanger de Marcilhac, un dépôt de pain a été organisé à la mairie aux heures d'ouvertures. Après l'abandon de leur tournée, une nouvelle tournée a été mise en place avec le boulanger de Lauzes.



Des journées citoyennes, sous l'égide du conseil municipal, ont été organisées. Cela a permis à de nombreux bénévoles de réouvrir des chemins communaux oubliés qui ont été entretenus depuis annuellement par des conseillers municipaux ou des chasseurs. Chaque année, l'embellissement de notre village a été effectué grâce au soutien des bénévoles : plantation des fleurs et arbustes, entretien et arrosage pendant les chaudes périodes d'été. La commune a investi dans l'achat de décorations de Noël posées et déposées par des conseillers municipaux.

Eclairage public : Modification de l'installation existante par la pose de kit led. Le conseil a choisi de faire « cavalier seul », sans passer par le syndicat d'électrification. Il a obtenu non seulement un meilleur prix après la mise en concurrence de plusieurs entreprises mais aussi un délai d'intervention immédiat (dossier qui a été délicat à instruire). Une subvention fond vert a été obtenue pour ces travaux.

Borne de recharge électrique : Nous avons profité des avantages financiers importants liés au déploiement de ces installations dans le département. En plus de l'usage communal, la proximité de la route départementale fait que son utilisation est plus que satisfaisante aux dires du gestionnaire du site. Un bon point pour notre petite commune rurale.

Bâtiments communaux :

Rénovation complète du logement communal au dessus de la mairie qui permet de garantir des ressources à la commune et d'offrir du locatif.

Cour de la mairie et locaux techniques (ancien préau), apprentis

Mairie : acquisition d'une armoire forte ignifugée afin de protéger les documents d'état civil.

Salle des fêtes : mise en sécurité de la rambarde parking/terrain de pétanque avec pose de grilles et mise en peinture : Travaux réalisés par les conseillers municipaux et des bénévoles.

Une étude thermique a été réalisée dans le bâtiment de la salle des fêtes. Le conseil municipal n'a pas donné suite compte tenu de la faible rentabilité de l'investissement engagé au regard de l'économie d'énergie attendue.

A la suite de plusieurs actes malveillants, deux caméras de surveillance ont été installées, en collaboration avec la gendarmerie de St Géry. Le but est de prévenir les incivilités aux abords de la mairie et de la borne électrique.

Les lacs :

Restauration des lacs de la commune pour garantir la protection contre les incendies.

Déchets verts :

Entretien du dépôt des déchets verts et petits gravats.

Parc étoilé :

En collaboration avec le Parc Naturel Régional, aménagement d'un site d'observation des étoiles, deuxième installation de cette configuration dans le périmètre du P.N.R.

Gestion du cimetière :

Informatisation de la gestion du cimetière : Ce chantier a été très important et chronophage, il a nécessité un travail de recherche des tombes « oubliées » et des bénéficiaires des concessions hors communes.

A ce jour, Blars est la seule commune de la communauté de communes à avoir réalisé ce travail fastidieux.

L'investissement des conseillers municipaux qui ont réalisé ce travail de plusieurs années va grandement faciliter pour l'avenir la gestion de ce lieu de mémoire.

Fin d'année :

- Distributions de chocolats aux habitants de plus de 70 ans.

- Distribution d'un bon d'achat aux enfants de moins de seize ans.

A l'occasion de la cérémonie des vœux, organisation d'un apéritif dinatoire ouvert à tous les habitants.



Une équipe solidaire !

Toutes les actions réalisées ces six années ont été menées grâce à l'engagement des conseillers municipaux, à leur présence sur le terrain, à leur réactivité, à leur participation active aux différentes commissions.

- Commission voirie et référent sécurité incendie : **Bernard Faurie**
- Commission électrification (FDEL et TE 46) : **Lionel Peuch**
- Association développement et promotion du tourisme : **Lionel Peuch**
- Commission déchets environnement (Symictom spanc et syded) : **Jean Paul Sabathé**
- Commission école, PNR et comité de gestion office de tourisme : **Flore Laumonier**
- Commission syndicat des eaux : **Jean-François Vasijevic**
- Cimetière, cadastre et actes administratifs : **Nicole Cabanes**
- Commission action sociale : **Maurice Bouharis**
- Référent défense nationale : **Dominique Delporte**
- Commission urbanisme, PLUI, comité de gestion de l'office de tourisme : **JL Poujade**
- Représentant à la communauté de communes (Vice président) : **Jean Louis Poujade**

Nous passons le relais à la nouvelle équipe, tous nos vœux de réussite l'accompagnent.

O.L.D

Obligation légale de débroussaillage

La loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie prévoit une obligation d'information des acquéreurs et locataires pour les biens immobiliers situés dans une des zones assujetties à des obligations de débroussaillage et de maintien en l'état débroussaillé prévues à [l'article L. 134-6 du code forestier](#).

Ainsi depuis le 1er janvier 2025, une information sur cette OLD doit figurer sur l'annonce immobilière et l'état des risques technologiques, miniers ou naturels prévisibles doit comprendre la fiche d'information sur les OLD disponible sur le site www.georisques.gouv.fr si le bien est situé dans l'une des zones mentionnées au 8° de [l'article R. 125-23](#) (article

Plan communal de sauvegarde P.C.S.



Dans le courant de cette année 2026, la commune devra se doter d'un « P.C.S. » Plan Communal de Sauvegarde.

Cela consiste à mettre en place une stratégie et mettre en œuvre des moyens pour protéger les personnes et leurs biens en cas d'aléas climatiques et catastrophes naturelles.

Ce plan est désormais obligatoire pour toutes les communes. Jusqu'à présent, seules les communes assujetties à de fréquentes inondations en étaient dotées.

Depuis l'incendie de cet été dans l'Aude, « 16000 hectares partis en fumée » la préfecture impose un P.C.S opérationnel dans toutes les communes.

Pour que ce plan soit valablement reconnu, il faudra participer aux exercices organisés par la préfecture.

IntraMuros c'est quoi ?

La commune vient de se doter d'un outil simple, pratique et performant pour améliorer la communication.

L'application mobile IntraMuros vous permet d'être **informés, alertés** et de participer à la vie locale.

Services à disposition : annuaire, signalement de problèmes, sondages, associations, écoles, médiathèques, commerces, professionnels de santé, autant de services que vous souhaitez !

Vous recevez les alertes de la commune en temps réel directement sur votre smartphone.

Accès au **journal de la commune**, aux **événements**, et aux **points d'intérêt touristiques**.

Si vous rencontrez des difficultés d'installation ou d'utilisation, les élus sont là pour vous aider.

Votre commune
est sur

IntraMuros

Disponible sur

Téléchargement gratuit

Remise en état du préau dans la cour de la mairie

Au mois de décembre, le petit préau dans la cour de la mairie, a été complètement restauré. Le conseil municipal a choisi de conserver ce charmant petit bâtiment qui était en très mauvais état.

Certains éléments de charpente, complètement vermoulus, menaçaient de se rompre.

Les travaux ont été réalisés entre deux averses, par l'entreprise d'Espédaillac : F.H. couverture.

Par la même occasion, ils ont procédé à une révision et un démoussage de la toiture des



Entretien de l'église

Suite à la visite des techniciens des bâtiments de France, qui a eu lieu au mois de février 2025, et en tenant compte de leur avis, le conseil municipal a décidé d'ouvrir un dossier de demande de subventions afin de réaliser des travaux d'entretien sur l'église de Blars.

Ce monument étant inscrit aux monuments historiques, les travaux sont subventionnés par le département, la région et l'état à hauteur de 50 %.

La condition impérative à cette subvention est de recourir à la compétence des artisans agréés par les bâtiments de France.

Le dossier était bouclé au mois d'avril 2025, mais malheureusement, les artisans retenus par les A.B.F. ne seront disponibles qu'à partir de juin 2026.

Les élus ont réalisé au mois de janvier la mise à jour du dossier avec des devis actualisés afin de représenter la demande de subventions aux partenaires financiers sur le budget 2026. Nous espérons que la disponibilité des artisans permettra la réalisation de ces travaux en juin ou juillet prochain.

Prochainement : Pour la sécurité de tous, le conseil municipal a voté la mise en place d'un point lumineux solaire qui sera prochainement installé au Lac du mas. Notons que cet éclairage qui fonctionnera avec un détecteur de mouvements respecte les nouvelles normes obligatoires depuis le 1er janvier 2025, avec un faisceau lumineux dépassant l'horizon (180°) et une température de couleur maximale de 3000K pour réduire la pollution lumineuse et protéger la biodiversité nocturne.

